

14 AOUT 2026

Extrait du registre des arrêtés du Maire
En date du 14 août 2026

ARRETE MUNICIPAL N° 2026 08 142
REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT INTERDIT
sur le parking Jean Monnet sur 10 places
« Libération de Garéoult du 18 Aout 1944 »

Le Maire de la Commune de Garéoult (VAR),

VU les articles L 2212.1, L 2212.2 et L 2213.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
VU le Code de la Route et notamment l'article L.411-1 et R417.10,
VU l'article 610-5 du Code Pénal,
VU l'arrêté municipal n° 34-2011, en date du 10 juin 2011, réglementant le stationnement et la circulation sur l'ensemble du territoire de la Commune de Garéoult, 83136,

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Garéoult, qui sollicite le droit de réserver 10 places de stationnement sur le parking Jean Monnet à Garéoult le 18 aout 2026 de 06h00 à 13h00.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation, sur la Commune de Garéoult,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des personnes et des biens,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur 10 places de stationnement sur le parking Jean Monnet à Garéoult le 18 aout 2026 de 06h00 à 13h00.

ARTICLE 2 : les Services Municipaux sont chargés de la mise en place de la signalisation nécessaire au bon déroulement des opérations.

ARTICLE 3 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux (2) mois, à compter de la présente notification.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Roquebrussanne, Madame la Directrice Générale des Services, les Polices Municipale et Rurale de Garéoult, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, publié au registre des arrêtés de la Commune de Garéoult.



Pour le Maire et par délégation,
le Premier Adjoint,

Jean-Marc CAMUS.